



Aix-en-Provence, le 3 mars 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le SNCTA, syndicat majoritaire des contrôleurs aériens, n'est pas à l'origine du préavis de grève du 6 au 10 mars.

Il s'inscrit au contraire dans la démarche de mise en application de l'accord signé le 19 juillet 2016 avec les pouvoirs publics.